

ELABORATION DU P.L.U. DE SAINT ANDEOL DE VALS

4d

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Plan Local d'urbanisme

- Arrêt du PLU en Conseil communautaire le :
 - Approbation du PLU en Conseil communautaire le :
- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du*

Révisions et Modifications :

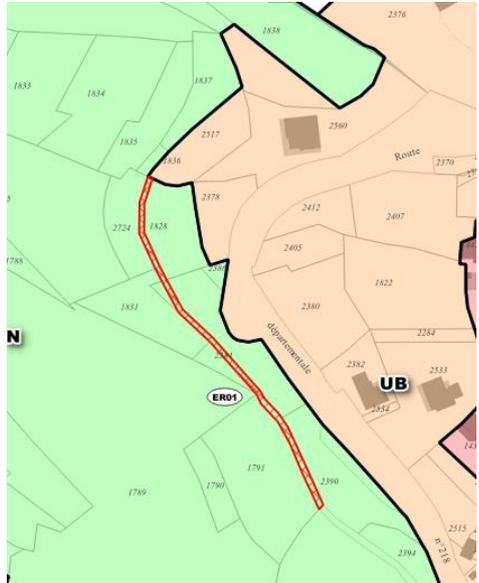
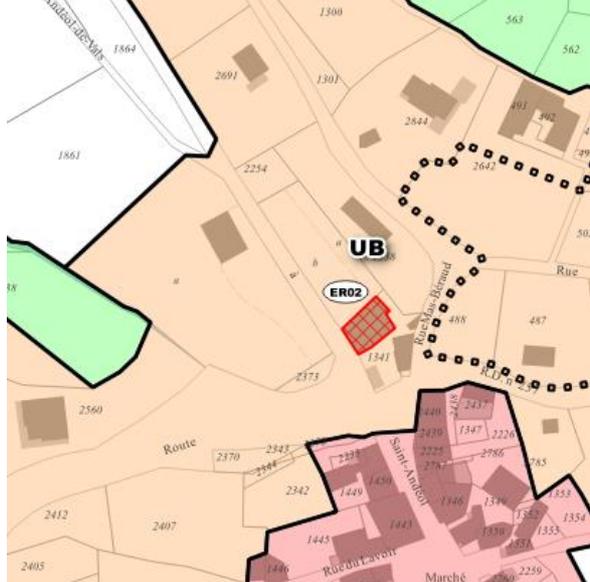


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 1 ET 2° DU CODE DE L'URBANISME

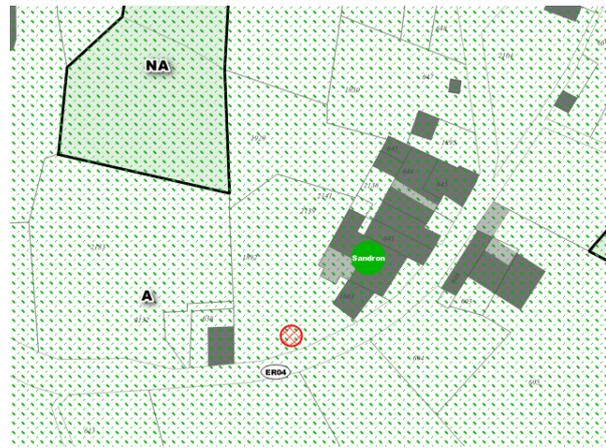
L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ; ;...».

La commune de Saint Andréol de Vals a défini huit emplacements réservés, reportés sur le plan de zonage, et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

N°	Localisation	Object	Superficie	Bénéficiaire	Parcelle
1	Le Bourg	Création d'un sentier piétonnier	333 m ²	commune	B 1828 partielle B 1831 partielle B 1791 partielle B 2384 partielle
					
2	Le Bourg	Aménagement d'un équipement public	160 m ²		B 1341 partielle
					

PLU de SAINT ANDEOL DE VALS – Liste des emplacements réservés

3	La Borie	Valorisation d'un four de hameau	95 m ²	commune	E 1787 partielle E 1555 partielle
					
4	Sergeat	Valorisation d'un four de hameau	20 m ²	commune	D 1892 partielle
					
5	Oise	Valorisation d'un four de hameau	15 m ²	commune	C 369 entière
					

PLU de SAINT ANDEOL DE VALS – Liste des emplacements réservés

6	Montagnac	Valorisation d'un four de hameau	92 m ²	commune	E 1300 entière E 1885 entière E 1886 entière
					
7	Mas et Grande Vigne	Valorisation d'un four de hameau	366 m ²	commune	D 288 entière D 287 entière D 1845 entière
					
8	Nogier	Valorisation d'un four de hameau	45 m ²	commune	E 1097 partielle E 1096 partielle
					